

AR Prefecture

063-216304337-20231118-41_2023-DE
Reçu le 27/11/2023
Publié le 27/11/2023

COMMUNE de TORTEBESSE

Nombre de membres :
Afférents au conseil Municipal : 7
En exercice : 7
Qui ont pris part à la délibération : 7
Dont pouvoirs : 0

L'an **deux mil vingt-trois, le dix-huit novembre**, le Conseil Municipal de la commune de **TORTEBESSE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme BONY Yannick, Maire**

Étaient présents : ARNAUD Michel, Yannick BONY, Gilles BOULAY, Pierre GIACOMELLO, BORDERIE Fabrice, LAFONT Marie-Pierre, Danielle ROUX.

Étaient absents excusés :

Secrétaire : Mme LAFONT Marie-Pierre

Délibération 41/2023 :

Objet : Location du barnum de la commune

Mme le maire propose de louer le barnum de la commune sous deux conditions :

- Un particulier loue la salle des fêtes, le barnum sera gratuit mais une caution de 1500 euros sera demandée.
- Un particulier ne loue pas la salle des fêtes : une participation de 30 euros sera demandée pour la location du barnum, ainsi qu'une caution de 1500 euros.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à la majorité accepte la proposition de Mme le Maire.

Y. BONY

